

Ministère
de l'Intérieur.

3^e Division.
Beaux Arts.
1^{er} Bureau.

Paris, le 1^{er} X.

1851.

Ecole française à
Rome

Copie de la fresque de
Raphaël, à la farnésine:
le repas des Dieux, par un pensionnaire
peintre de la 4^e année.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu
la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
m'écrire le 24 novembre dernier en réponse à
la dépêche en date du 28 Octobre par laquelle
mon prédécesseur vous avait invité à faire
exécuter la Copie de la Fresque de Raphaël,
à la farnésine: le Repas des Dieux, par un
des Elèves de l'Ecole française à Rome, qui,
conformément au règlement, sont tous
d'exécuter dans la quatrième année de
leur pensionnat, la copie peinte à l'huile
d'un tableau de grand maître.

Je comprends, Monsieur le
Directeur le motif qui s'oppose à ce que
vous chargiez de ce travail le pensionnaire
peintre actuellement dans la 4^e année
de pension, qui a presque terminé celui
que lui impose le règlement, je comprends
également qu'il ne serait pas opportun
de le confier au pensionnaire obligé
par le règlement de faire la copie, peinte

M. le Directeur de l'Ecole française à Rome

à M^{lle}, pour l'année 1852, M^{lle}
Bouguereau, qui n'a été appelé à joindre que
de trois ans de pension à partir du 1^{er} janvier
dernier, par suite de la lacune laissée dans la
Section de peinture par la distribution des prix
de 1848 et qui n'a été comblée que par celle de
1850. Ce serait en effet, ainsi que vous le faites
observer avec raison, lui enlever en quel que sorte,
le bénéfice de sa pension, en l'obligeant à y
consacrer un temps qui peut être employé avec
plus de fruit à des études d'un autre genre.

Vous appuyant sur ces considérations
vous me proposez, pour ce travail, un pensionnaire
M. Boulanger, qui, conformément au
règlement, doit après M. Bouguereau exécuter
la copie peinte de M^{lle} Anne et vous demandez
que je vous fasse connaître le chiffre de
l'indemnité qui serait allouée à M. Boulanger
sur le budget de mon Département.

Je ne puis qu'approuver, Monsieur
le Directeur, le choix que vous avez fait
de cet artiste que vous jugez très capable
d'exécuter une bonne copie de la fresque de
Paphos, et je suis très disposé, ainsi que
l'était mon prédécesseur à lui accorder une
indemnité pour ce travail considérable, mais
avant d'en fixer le chiffre, je désire que
vous en fassiez vous-même une appréciation

}

que vous voudrez bien me transmettre dans
le plus bref délai.

Dussitôt que ce renseignement
m'aura parvenu, je prendrai une décision
dont il vous sera donné connaissance ainsi qu'à
l'Académie.

Je prie, Monsieur le Directeur
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

A de Morny